

Convocation à l'assemblée générale annuelle

de votre Caisse Desjardins de la Petite-Nation et du Lièvre

Le 21 avril 2026 à 19h30



Le lien pour assister à l'assemblée virtuelle sera disponible le 21 avril 2026, à l'adresse suivante : www.desjardins.com/caisse-petite-nation-et-du-lievre

L'assemblée générale annuelle se tiendra uniquement en **mode virtuel**. Cette formule implique que les membres présents lors de la diffusion de l'assemblée pourront **voter séance tenante** sur certains sujets alors que tous les membres de plein droit seront appelés à voter sur d'autres sujets lors d'une **période de votation en différé** qui aura lieu au cours des quatre (4) jours suivant la diffusion de l'assemblée.

En tant que membre, vous pourrez pendant l'assemblée :

- Prendre connaissance du rapport annuel pour l'année financière terminée au 31 décembre 2025
- Voter sur l'adoption d'une modification au *Règlement intérieur de la Caisse*
- Poser vos questions au conseil d'administration et traiter de tout autre sujet inscrit à l'ordre du jour
- Prendre connaissance de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes)



Dans les 4 jours qui suivront la diffusion de l'assemblée, vous pourrez :

- Voter sur la répartition des excédents annuels (ristournes)
- Voter pour élire des membres du conseil d'administration

Modification au *Règlement intérieur de la Caisse* (RIC)

Les membres seront appelés à se prononcer sur l'adoption d'une résolution spéciale visant à modifier l'article 7.2 du RIC de manière à diminuer progressivement le nombre d'administrateurs et d'administratrices siégeant au conseil d'administration :

- De quinze (15) à quatorze (14) avec entrée en vigueur dès l'adoption de la résolution;
- De quatorze (14) à treize (13) avec entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2027;
- De treize (13) à douze (12), avec entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2028.

La résolution prendra effet dès son adoption, avant la période des élections. Les membres peuvent obtenir une copie des modifications proposées en s'adressant à la Caisse pendant les heures d'ouverture.



Élection au conseil d'administration

5 postes pour un mandat de 3 ans sont à pourvoir au conseil d'administration de la Caisse. Toutefois, si la modification proposée à l'article 7.2 est adoptée, il y aura 4 postes à pourvoir au conseil d'administration, tous pour un mandat de 3 ans.

Veuillez noter que la période de mise en candidature s'est terminée le 9 février 2026 à 16h.

Personnes candidates à un poste au conseil d'administration

BERTHEL-PEDDLE, Jade

PHARAND, Pierre

BERTHIAUME, Daniel

RANCOURT, Alain

BOUCHER, Annie

TANGUAY, Chantal

BOURASSA, Lucie

Pour en savoir plus sur les personnes candidates, vous pouvez consulter le document de présentation sur le site internet suivant : www.desjardins.com/caisse-petite-nation-et-du-lievre ou sur demande auprès de la Caisse.

En vue de faciliter votre participation à ce rendez-vous annuel, nous avons déposé sur le site internet de la Caisse, dans la section « assemblée générale et résultats financiers », un aide-mémoire sur les règles de procédure applicables lors de l'assemblée.

Tous les membres de la Caisse sont convoqués à cette assemblée.

Signé le 26 février 2026

Roxanne Chartrand, secrétaire